

Département de la Haute Garonne

Commune de Vigoulet Auzil

Révision n°1 du Plan Local d'Urbanisme

PIÈCE N° 5.3

ANNEXES SANITAIRES

Vu pour être annexé à la délibération du
conseil municipal en date du

Le Maire

Jacques SEGERIC

Département de la Haute Garonne

Commune de Vigoulet Auzil

Révision n°1 du Plan Local d'Urbanisme

PIÈCE N° 5.3.1

NOTE RELATIVE AUX RÉSEAUX D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT

Vu pour être annexé à la délibération du
conseil municipal en date du

Le Maire

Jacques SEGERIC

Direction de l'Environnement et du Patrimoine
Pôle Voirie Eau Assainissement
Service Prospective et Gestion du Domaine Public
Tél. : 05 62 24 29 30

Mairie de VIGOULET AUZIL
Place André Marty
31 320 VIGOULET AUZIL

Dossier suivi par : Katia VERNHET
Réf : 2017-003

Belberaud, le 16 JAN. 2017

Objet :
Annexes sanitaires PLU

Equipement eau potable COMMUNE DE VIGOULET AUZIL

I – Le mode de gestion :

La gestion de la distribution de l'eau potable sur la commune de Vigoulet Auzil est assurée par le Sicoval depuis sa prise de compétence le 1er janvier 2005.

Depuis janvier 2010, le Sicoval a transféré la compétence production, transport et stockage au Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement (Réseau 31).

L'exploitation du réseau de distribution est réalisée par le SMEA (Réseau 31) sur la commune.

Le schéma directeur d'alimentation en eau potable du SICOVAL a été validé en juin 2013 par le SICOVAL.

Dans le cadre de cette étude une modélisation du réseau existant a été effectuée et les perspectives de développement de l'urbanisation de l'ensemble des communes du SICOVAL ont été intégrées à horizon 2020 et 2030 à partir des éléments du SCOT. Cette étude a abouti sur la réalisation d'un programme de travaux.

II - Les ressources et les équipements existants :

- La ressource et son traitement

La commune est alimentée en eau potable par l'usine de la Périphérie Sud-Est de Toulouse (PSE) située sur la commune de Vieille-Toulouse en bordure de la Garonne (CD 4). Elle appartient et est gérée par le SMEA.

Cette usine d'une capacité de 30 000 m³ par jour effectue sa prise d'eau dans la Garonne et possède deux prises de secours dans l'Ariège. L'eau est traitée par procédé physico-chimique.

- Le transport et la distribution

L'eau est refoulée ensuite vers les baches de Pechbusque qui alimentent par refoulement le réservoir de Pechbusque « Saint Sernin ».

Ce réservoir surélevé d'une capacité de 600 m³, alimente les abonnés de la commune de Vigoulet Auzil par environ 22,5 km de réseau.

- Qualité de l'eau distribuée

Un suivi qualitatif est régulièrement effectué par les services de l'Agence Régionale de la Santé qui fait état d'une bonne qualité de l'eau distribuée en 2015 (paramètres microbiologiques et physico-chimiques).

III – Le nombre de raccordements existants et ceux générés par le projet :

En 2015, on dénombre 400 abonnés en eau potable sur la commune avec une consommation moyenne par abonné d'environ 172 m³ par an.

Au vu du projet de PLU de novembre 2016 :

- Zone AU « Canto Cocut » (18 lots) : la zone est desservie par le réseau public en D 250 mm présent Allée du Parc. Le projet devra prendre en compte la présence de la conduite de distribution en D 250 mm et de la conduite de transport en D 350 mm au droit de la zone.
- Zone AU « Faloure » (35 + centre de santé) : la zone est desservie par le réseau public en D 200 mm présent Avenue des Côteaux
- Zone UC du Château (7 à 8 logements) : les parcelles devront avoir un accès au réseau D 200 mm présent Avenue du Lac

Pour les autres zones, les possibilités de construction étant diffuses, les parcelles devront avoir un accès au réseau public d'alimentation en eau potable.

IV – Conclusion :

Les ressources et équipements structurants existants permettront d'alimenter les projets d'urbanisation envisagés dans le PLU.

Equipement assainissement COMMUNE DE VIGOULET AUZIL

I – Préambule :

La gestion de l'assainissement est assurée par le Sicoval sur la commune de Vigoulet Auzil depuis le 1er janvier 2004.

La gestion du réseau et des stations d'épuration du territoire est réalisée en régie.

En 2004, suite à la prise de compétence assainissement par le Sicoval, un schéma directeur d'assainissement a été lancé sur l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération. Ce schéma a permis d'établir un état des lieux de la situation actuelle et de définir l'organisation de l'assainissement sur le territoire communautaire à l'horizon 2015.

Une étude sur l'assainissement de la commune a été réalisée dans le but de définir les orientations sur le territoire communal et d'assurer la bonne gestion des eaux usées. A l'issue de cette étude le zonage d'assainissement a été établi et validé après enquête publique par la commune le 30/05/2000.

II – Les équipements existants :

L'assainissement collectif

Environ 47 % des abonnés de la commune sont desservis par l'assainissement collectif :

- 7 400 ml de réseau séparatif gravitaire,
- 3 stations d'épuration :
 - Station d'épuration « Communale » située au lieu-dit Menrhume : d'une capacité de 300 EH, le traitement est réalisé par boue activée avant rejet dans le cours d'eau du Réganel. Cette unité est aujourd'hui saturée et fait l'objet d'un arrêté préfectoral de mise en demeure.
 - Station d'épuration « Cimetière » située au lieu-dit Canto-Cocut : d'une capacité de 200 EH, le traitement est réalisé par des filtres à sable avant rejet dans le cours d'eau du Pont d'Auzil. Cette unité est aujourd'hui chargée à 50%.

- Station d'épuration « Fabre » située à proximité des laboratoires : d'une capacité de 150 EH, elle traite les eaux usées de laboratoires. Le traitement est réalisé par des filtres à sable avant rejet dans le cours d'eau du Pont d'Auzil. Cette unité est aujourd'hui chargée à 60%.

- L'assainissement non collectif

Aujourd'hui, on dénombre environ 200 d'habitations en zone d'assainissement non collectif.

La carte d'aptitude des sols à l'assainissement non collectif a été réalisée en 1998 dans le cadre de l'étude du schéma communal d'assainissement

Lors de la réalisation ou de la mise en conformité d'un dispositif d'assainissement non collectif, une étude à la parcelle doit être effectuée. En effet, cet assainissement sera admis s'il est compatible avec la nature et les caractéristiques du terrain (nature du sol et du sous-sol, hydromorphie, hydrologie), la surface du terrain et le type de construction.

Ces dispositifs devront être conformes à la réglementation en vigueur et être validés par le service public d'assainissement non collectif.

III – Le nombre de raccordements existants et ceux générés par le projet :

En 2015, on dénombre 176 abonnés en assainissement collectif sur la commune.

Au vu du projet de PLU de novembre 2016 :

- Zone AU « Canto Cocut » (18 lots) : la zone est desservie par le réseau public de collecte des eaux usées présent sur les parcelles AC 151. Le projet devra prendre en compte la présence de ce réseau. La station d'épuration de « Cimetière » peut recevoir les eaux usées générées par ce projet.
- Zone AU « Faloure » (35 + centre de santé) : la zone est desservie par le réseau public de collecte des eaux usées présent sur les parcelles AC 257 et AC 21. Le projet devra prendre en compte la présence de ce réseau. Ce projet ne pourra être réalisé qu'après mise en service d'une nouvelle station d'épuration.
- Zone UC du Château (7 à 8 logements) : cette zone n'est pas desservie par le réseau public de collecte des eaux usées.

IV - Conclusion :

Le zonage d'assainissement devra être révisé pour être compatible avec le projet de PLU.

Aucun projet de construction ne sera autorisé sur le versant de la station d'épuration de Menrhume avant la mise en service d'une nouvelle station.

Sur la station d'épuration de « Fabre » il reste une possibilité d'environ 60 EH.

Sur la station d'épuration de « Cimetière » il reste une possibilité d'environ 100 EH.

La Vice-Présidente Déléguée,
Michèle GARRIGUES



